



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017

TARIF DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Dans le cadre de l'état d'urgence, des directives de la Préfecture, il y a lieu de gérer différemment le périmètre de la fête votive.

Pour ce, le cafetier est autorisé à une extension de sa terrasse sur une partie communale, pour y exercer son activité de débit de boissons.

Le conseil municipal à l'unanimité fixe le tarif annuel d'occupation du domaine public pour l'extension de la terrasse du cafetier.

RAPPORTS EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DU FERMIER

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les rapports émis par SUEZ pour l'année 2016.

TAXE AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement a été instaurée sur la commune en 2014. La délibération court sur 3 ans. Le taux fixé était de 5%. Le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer pour 3 années supplémentaires la taxe d'aménagement.

RENOUVELLEMENT BAIL LE SANGAR

Le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler pour 2017 le bail du lac à l'association de pêche « le Sangar ».

AMENAGEMENT VRD DE LA 3IEME TRANCHE DU RD 56

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'octroyer le marché d'aménagement VRD de la 3^{ème} tranche du RD 56 ainsi que divers travaux à GRP EIFFAGE/CISE TP pour un montant de 593 170.93 € HT.